



Préavis au Conseil communal

Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020 – Demande de prolongement du délai.

Finances

Municipal délégué : M. Maurice Mischler

Préavis n°21/2020

Préavis adopté par la Municipalité, le 31.08.2020



Table des matières

1	Objet du préavis	2
1.1	Préambule	2
1.2	Délai du crédit cadre	2
1.3	Rappel du fonctionnement d'un crédit cadre	2
1.4	Etudes et projets, l'Etat des dépenses du crédit cadre.....	3
2	Demande de prolongation du délai.....	4
3	Aspects financiers.....	4
4	Conclusion.....	4

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de prolongement du délai du préavis 19/2017 « Crédit cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020 ».

1.1 Préambule

Par le préavis 19/2017, la Municipalité sollicitait, le 21 novembre 2017, un crédit de **CHF 1'405'000.00 TTC** (un million quatre cents cinq mille francs) destiné à financer diverses études urbanistiques et de constructions pour les années 2018 à 2020. Ce préavis a été adopté à une large majorité, avec 16 avis contraires et 5 abstentions.

1.2 Délai du crédit cadre

Comme précisé dans son libellé, le préavis 19/2017 est valable pour les années 2018 à 2020 et devrait donc se clore, le 31 décembre 2020.

1.3 Rappel du fonctionnement d'un crédit cadre

Dans le cadre de la présentation d'une demande de crédit cadre, la liste des études prévues est prioritaire, mais conserve néanmoins une valeur indicative ; elle permet de connaître l'ensemble des interventions planifiées au jour du dépôt du préavis, avec mention des coûts présumés de chacune d'elles.

En fonction des évènements, l'ordre des priorités ou la nature des travaux prévus peuvent donner lieu à des modifications. Une intervention non planifiée dans la liste peut toutefois être réalisée si elle s'avérait indispensable, dans la limite du crédit-cadre accordé.

A la fin du délai octroyé pour l'utilisation de ce dernier, les études n'ayant pas pu être intégrées dans des préavis seront amorties conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), autorisant ainsi un lissage de la charge sur les exercices futurs.

L'élaboration du crédit-cadre a été effectuée conjointement entre la Municipalité, le Service de l'urbanisme, de l'architecture et de l'énergie, les responsables de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement, du parc immobilier communal et le Service des finances.



Les dépenses de ce préavis seront présentées à la Commission de gestion, qui en fera état dans son rapport annuel.

1.4 Etudes et projets, l'état des dépenses du Crédit Cadre

Depuis son adoption par le Conseil Communal en 2017, certaines études et projets mentionnés dans le préavis 19/2017 ont été commandés et exécutés, d'autres sont encore en cours, certains, n'ont pas débutés.

Sur un crédit accordé fin 2017, de CHF 1'405'000.00 TTC, l'état des dépenses au 22 juin 2020 est de CHF 461'358.00.- TTC. Elles sont réparties de la manière suivante ;

	Nom	Montants prévus au Préavis 19/2017	Montants dépensés au 22 juin 2020
1	Etudes de projets routiers (réfection, reflachâges, etc...) CHF 50'000.00/an	150 000.00	24 964.45
2	Etude Pont de la Girarde, Requalification et arrêt de bus	100 000.00	132 864.65
3	Expertise amiante de l'ensemble des bâtiments communaux	150 000.00	46 209.35
4	Etude aménagement du carrefour Montblesson-Croix-Blanche	50 000.00	
5	Etude nouvelle caserne des pompiers (locaux internes SDIS)	50 000.00	17 277.30
6	Faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) des quartiers Croisettes et Croix-Blanche	150 000.00	74 173.00
7	Etude agrandissement/aménagement Maison de commune	50 000.00	46 484.85
8	Etude Maison de quartier des Croisettes et locaux du CAJE	100 000.00	
9	Audit installations électriques de divers bâtiments communaux	50 000.00	
10	Diagnostique incendie de l'ensemble des bâtiments communaux	65 000.00	
11	Etude rénovation du chalet de l'Espérance à Leysin	100 000.00	
12	Etude serre Espaces verts (synergie Lausanne ou COFOP)	50 000.00	
13	Etude toiture voirie, édicule cimetière, garage et vestiaires foot	50 000.00	
14	Appel d'offres groupé pour installations photovoltaïques privées	20 000.00	52 386.90
15	Etude des Croisettes, Unité accueil (UAPE) du Village	50 000.00	14 762.50
16	Ecologement, Honoraires des ambassadeurs de l'énergie	10 000.00	
17	Modération du trafic, autres mesures à prendre pour réduire la vitesse ou améliorer le transit dans certains	50 000.00	
18	Developpement plateforme participative	20 000.00	
19	Développement outil "smart City", carte géographique territoriale avec données en temps réel	50 000.00	
20	Etudes ponctuelles diverses (impact énergétique, mobilité, etc.)	60 000.00	52 235.00
21	Etude rayonnement Wifi (bureau, écoles)	30 000.00	
	Total TTC	1 405 000.00 CHF	461 358.00 CHF
	Pourcentage	100%	33%



2 Demande de prolongation du délai

Comme le démontre le tableau au chapitre 1.4 précédent, sur 21 sujets non-exhaustifs, 9 sujets et/ou projets, ont été abordés. Actuellement, au 22 juin 2020, 33 % du budget a été utilisé.

Cela démontre clairement que les dépenses sont réfléchies et que le crédit cadre n'a pas été considéré, par les responsables et la Municipalité, comme une solution de facilité et a donc été utilisé avec parcimonie et discernement.

L'objet du présent préavis est donc uniquement une demande de prolongation du délai, mais nullement une intention d'accroître le domaine d'utilisation.

La principale raison de cette demande de prolongement de délai est l'incompatibilité entre le planning des budgets annuels et la fin de la législature en cours pour la Municipalité en place se terminant au mois de juin 2021.

En effet, les budgets communaux sont déjà établis chaque année au mois de juin. Ainsi, le préavis 19/2017, se terminant normalement au mois de décembre 2020, correspond donc au planning d'un demi budget annuel seulement. Dès lors, cette situation est précarisante, car il faudrait imputer une partie des factures, par affaire, dans le préavis 19/2017 valable jusqu'en décembre 2020, puis prévoir la suite et la fin des travaux en cours au budget de fonctionnement 2021, à partir de janvier 2021 avec la Municipalité en place. Dans cette situation, il est d'autant plus difficile de faire ressortir la globalité du coût d'un objet, puisque que ce dernier serait réparti sur plusieurs budgets.

C'est pourquoi, dans le but évident d'éviter ces désagréments, la Municipalité sollicite par le présent préavis, un nouveau délai de bouclage au 31 décembre 2021. Cela permettrait, d'une part, d'éviter ces répartitions budgétaires inappropriées et, d'autre part, de clore les affaires de l'actuelle Municipalité pour la fin de la législature, soit le 30 juin 2021, dans un délai raisonnable pour le Service des finances, soit jusqu'au 31 décembre 2021 pour clore définitivement les dossiers traités.

3 Aspects financiers

La situation financière reste inchangée, à l'exception de la charge du taux d'intérêt annuel qui doit être adaptée ; en 2017, ce taux était de 1.865 %, alors qu'il est aujourd'hui arrêté à 1.491 %.

L'état actuel des finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devrait permettre de financer ces études sans recourir à l'emprunt. Le cas échéant, la nouvelle charge d'intérêt annuelle maximum qui en découlerait est estimée à CHF 20'948.55 (calculée à 1.491 %, sur un montant de CHF 1'405'000.00).

Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, ce crédit cadre n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n°21/2020 de la Municipalité du 31.08.2020 ;



- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. de prolonger le délai mentionné dans le préavis 19/2017, «Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020 » au 31 décembre 2021 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville